

FESTIVAL DE L'ECO CITOYENNETE
A BASTIA PLACE SAINT NICOLAS
Du 28 au 30 Mai 2010



CONCOURS DE PHOTOS

ZOOM SUR L'EAU ET LA BIODIVERSITE

Dans le cadre de la 3^{ème} Edition du Festival de l'Eco citoyenneté qui se déroulera du 28 au 30 Mai 2010 à Bastia sur la Place Saint Nicolas,

L'Association Terra è Natura organise un **concours de photos**, qui débutera le **25 Janvier 2010 jusqu'au 19 Avril 2010 inclus** autour du thème de l'Eau et de la Biodiversité dans tous ses états.

Règlement du concours photo

Article 1 : OBJET

Dans le cadre de la 3^{ème} Edition du Festival de l'Eco citoyenneté qui se déroulera du 28 au 30 Mai 2010 à Bastia sur la Place Saint Nicolas. L'association Terra è Natura organise un concours de photographie, suivi d'une exposition intitulé : l'eau et la richesse de la biodiversité en Corse.

Il s'agit de faire découvrir la nature au travers de clichés de photographes et de participer ainsi à la sensibilisation du plus grand nombre à la nécessité de la préserver.

Le concours est décomposé en 2 catégories :

- L'eau : dans tous ses états.

- La biodiversité (la faune, la flore, les paysages).

Seules les photos réalisées sur la région Corse seront acceptées.

Ce concours sans droit d'inscription et sans obligation d'achat est réservé aux photographes amateurs exclusivement ainsi qu'à l'ensemble des élèves des établissements scolaires de la région Corse (participation par classe ou individuelle).

Les membres du jury ne peuvent participer à ce concours.

Article 2 : MODALITES PRATIQUES

2-1 : Les participants doivent impérativement remplir la fiche d'inscription jointe au règlement. Cette fiche sera adressée en même temps que les photos.

2-2 : Les participants devront faire parvenir leurs photos obligatoirement sur Cd rom et tirage papier à l'adresse suivante : Association Terra è Natura 12 route de San Martino di Lota Résidence u Boscu d'Oru A3 20200 Pietranera.

2-3 : Les photos devront répondre aux caractéristiques suivantes

- Photos sur support cd rom et tirage papier sans marge (seront acceptés à partir du format 20x30 cm)
- Photos obligatoirement réalisées sur la région Corse.
- Les participants peuvent participer à toutes les catégories du concours s'ils le désirent.
- Photos obligatoirement légendées, cette légende apparaîtra en titre de la photo lors de l'exposition.
- 4 photos maximum par participant.
- Sera indiqué au verso, lisiblement, les nom et prénom de l'auteur ainsi que le numéro de la photo (de 1 à 4).
- Toutes les photos sur la thématique de l'Eau et la Biodiversité, seront acceptées.
- Les participants garantissent qu'ils sont auteurs et propriétaires des droits d'auteur des photographies exposées. Les photographies dénotant un dérangement manifeste des espèces (par exemple la photographie d'oiseaux au nid), ou plus généralement un non-respect de l'environnement de la part de l'auteur, ne seront pas acceptées.
- La photo doit avoir été prise il y a moins de deux ans, et ne doit pas avoir été retouchée numériquement.

Article 3 : CALENDRIER

19 Avril 2010 : date limite de réception des photos.

28 Avril 2010 : Réunion du jury : Le jury Un jury composé de professionnels de la photographie, d'artistes et de représentants de l'équipe organisatrice, se réunira en Mai 2010 afin de sélectionner les lauréats.

10 Mai 2010 : Communication des résultats aux propriétaires des œuvres sélectionnées par e mail ou par courrier.

28 Mai 2010 : Remise des prix.

Article 4 : RESULTAT DU CONCOURS

Un jury composé de professionnels de la photographie, d'artistes et de représentants de l'équipe organisatrice, se réunira en Mai 2010 afin de sélectionner les lauréats.

COMPOSITION DU JURY :

- Professionnel de la photographie
- Représentant du Magazine Stantari
- Membre de l'association Terra è Natura

Le jury sélectionnera au total les 18 photographies qui leur semblent être les meilleures, pour chacun des thèmes suivants :

- L'eau (9 photos)
- La biodiversité (9 photos)

Désignation de 18 Lauréats au total, 3 lauréats par catégorie d'âges : enfants, adolescents, adultes (*)

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

(*) Les 3 catégories :

- 1 – Enfants 5 à 10 ans,
- 2 – Adolescents 11 à 17 ans,
- 3 – Adultes 18 ans et plus.

Article 5 : PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats seront annoncés officiellement le 10 Mai 2010 sur le site web de l'association : www.Terre-et-Nature.com

Les gagnants seront avisés directement par l'association par téléphone ou par e mail. Les prix seront remis lors du Festival. Les photos primées et les noms des gagnants seront exposés pendant le Festival de l'Eco citoyenneté du 28 au 30 Mai 2010 à Bastia sur la Place Saint Nicolas, organisé par l'association Terra è Natura, elles seront publiées sur le site internet de www.terre-et-nature.com

Le concours s'achèvera par une exposition des photographies de tous les participants sur le site du Festival de l'Eco citoyenneté du 28 au 30 Mai 2010, Place Saint Nicolas à Bastia.

Les participants souhaitant recevoir les résultats par courrier joindront également une enveloppe affranchie à leur nom et adresse. Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix.

Association Terra è Natura – 12 Route de San Martino di Lota, A3, 20200 PIETRANERA

Tél. : 06.18.54.55.95 Fax : 04.95.48.39.78 - e-mail : elsa@terre-et-nature.com

Web : www.Terre-et-Nature.com

Article 6 : LES PRIX

Les décisions du jury seront sans appel. Les prix concerneront des cadeaux attribués aux gagnants par nos partenaires.

Aucun prix ne pourra être échangé ni contre des espèces, ni contre un autre prix. Le nom du bénéficiaire du prix ne pourra en aucun cas être changé.

Thème de l'Eau

1^{er} prix :

5 à 10 ans APPAREIL PHOTO

Ados : 11 à 17 ans APPAREIL PHOTO

Adultes : 18 ans et plus FORFAIT RIVA BELLA

2^{ème} prix :

5 à 10 ans LE MONDE DES FOURMIS

11 à 17 ans ECO BOX

18 ans et plus ECO BOX

3^{ème} prix :

5 à 10 ans DVD MIA ET LE MIGOU

11 à 17 ans Bandes dessinées

18 ans et plus ABONNEMENT MAGAZINE STANTARI

Thème de la Biodiversité

1^{er} prix :

5 à 10 ans APPAREIL PHOTO

11 à 17 ans APPAREIL PHOTO

18 ans et plus FORFAIT RIVA BELLA

2^{ème} prix :

5 à 10 ans LE MONDE DES FOURMIS

11 à 17 ans ECO BOX

18 ans et plus ECO BOX

3^{ème} prix :

5 à 10 ans DVD MIA ET LE MIGOU

11 à 17 ans Bandes dessinées

18 ans et plus ABONNEMENT MAGAZINE STANTARI

Article 7 : DROITS DES PERSONNES ET DES BIENS – CESSION DES DROITS D'AUTEURS

Les photographies réalisées par tous les participants ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion.

Concernant la participation des écoles, les responsables légaux des classes participantes s'engagent à informer et à demander aux parents des élèves participant au concours une renonciation des droits financiers sur les recettes et une autorisation de leur publication. Sans cette autorisation, la classe sera écartée du concours. L'Association Terra è Natura s'engage à respecter les droits moraux des auteurs.

Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur sa photographie. L'Association Terra è Natura pouvant exploiter les photographies dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

La photographie étant cédée à l'Association Terra è Natura, il convient que le photographe déclare expressément être titulaire des droits d'exploitation existant sur la photographie et en être l'auteur. Les participants s'engagent ainsi à respecter le droit des personnes photographiées ou des propriétaires des lieux patrimoniaux privés, et à obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition des images.

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de l'Association Terra è Natura.

La cession des droits d'auteurs par le photographe induit notamment le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation. L'association Terra è Natura pourra ainsi reproduire les photos dans divers formats et sur tous les supports : revues, affiches, exposition, insertion presse, dépliants, court métrage, Internet etc. L'Association Terra è Natura pourra utiliser les photos dans le cadre de représentation publique. Il pourra, le cas échéant, modifier le cadrage de la photographie, y ajouter un texte, sonoriser sa présentation, la présenter en album ou magazine.

Article 8 : RECLAMATIONS

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur(s) photo(s). Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision de l'association Terra è Natura, en dernier recours, quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par ce règlement. L'association ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Toute difficulté relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement pourra faire l'objet d'une demande auprès de l'Association Terra è Natura. L'Association Terra è Natura se réserve le droit d'annuler le concours et de modifier les prix si des impératifs l'imposent. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectifications des informations la concernant.

Association Terra è Natura – 12 Route de San Martino di Lota, A3, 20200 PIETRANERA

Tél. : 06.18.54.55.95 Fax : 04.95.48.39.78 - e-mail : elsa@terre-et-nature.com

Web : www.Terre-et-Nature.com

Article 9 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Règlement et fiche d'inscription disponibles sur le site www.terre-et-nature.com ou sur demande par téléphone au 06.18.54.55.95 et par mail à contact@terre-et-nature.com

Article 10 : DIVERS

Aucune photographie ne sera retournée à son auteur. Les participants autorisent en cas de sélection en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs oeuvres dans le cadre de ce concours (pochette single, médias, articles de presse, albums, etc.) et de la promotion des concours des années suivantes.

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courrier officiel de l'Association Terra è Natura.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'Association Terra è Natura organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit où force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.